Mise en garde contre les yassinites (Al-‘Adl wa Al Ihssan)

Écrit par www.alifta.net. Publié dans Le soufisme

Mise en garde contre les yassinites (Al-‘Adl wa Al Ihssan)

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ)

Il existe au Maroc, un mouvement appelé le mouvement pour la Justice et la bienfaisance [**Al-‘Adl oua Al Ihssan**]. Ils se rassemblent dans l’une de leur habitation et ils veillent en prière toute la nuit. Ensuite, ils éteignent la lumière et s’orientent vers la [**Quibla**] pour invoquer Allah dans l’obscurité...

Questions :

Il existe au Maroc, un mouvement appelé le mouvement pour la Justice et la bienfaisance [Al-‘Adl wa Al Ihssan]. Ils se rassemblent dans l’une de leur habitation et ils veillent en prière toute la nuit. Ensuite, ils éteignent la lumière et s’orientent vers la [Quibla] pour invoquer Allah dans l’obscurité.

Aussi, parmi leurs objectifs, celui de se rebeller contre le gouverneur afin d’arriver au pouvoir, prenant exemple sur **Al-Khoumeyni**, Ar-Râfidi (la secte **Ar-Râfida**), dans sa méthodologie, sachant que leur leader le déclare ouvertement dans ses livres et il soutient entre autre dans ses élocutions ceci : " les chiites sont nos frères ". Les membres de ce mouvement éprouvent énormément de haine envers pour les gens de la Sounna qui ne font que suivrent les Salafs, sachant aussi qu’ils le disent ouvertement dans leurs livres et leurs enregistrements audio. Ils les surnomment injustement en ces termes : " As-Safali yin " ou bien encore " At-Talafi yin ". Ils détournent l’esprit des gens en leur promettant de changer leur situation actuelle et qu’ils ordonneront le convenable et interdiront le blâmable. Quel est donc le jugement prévu dans la législation [Shari’a] au sujet de ces gens là ?

Réponse :

Si telle est la situation de ce mouvement, comme mentionnée dans la question, alors celui-ci est contraire à la voie des Gens de la Sounna et du Consensus [**Ahl As-Sounna oua Al Jama'a**], laquelle se désavoue des gens de l’innovation et de la déviance, il est donc recommandé de les conseiller [avant tout] et de leur apporter des preuves évidentes, car il se peut qu’Allah guide les partisans de ce mouvement, ou certains d’entres eux vers la droiture. Aussi, le fait d’accomplir la prière nocturne, en commun et de façon permanente, est une innovation [Bid’a].

Et c'est Allah qui accorde la réussite. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Président : 'Abdel 'Aziz Ibn Abd Allah IBN BAZ	**Membre:** 'Abdel 'Aziz 'Abd Allah Ibn Muhammad AL CHEIKH
Membre : Salih ibn Fawzân EL FAWZÂN	---

Source : www.alifta.com
Fatwa n° 17641 - Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ)